

Questions environnementales

QUI fait QUOI ?

1 – La direction du transport aérien (DTA)

Chargée de préparer les orientations stratégiques de l'Etat, la direction du transport aérien élabore la **réglementation générale sur les questions environnementales touchant l'aviation civile.**

1.1 La Mission Ciel Unique européen et de la réglementation de la navigation aérienne (MCU)

Elle élabore les **textes réglementaires** relatifs à la **conception des procédures de circulation aérienne**, en liaison avec le ministère de la Défense (DIRCAM), ainsi que ceux concernant l'obligation d'**emport d'équipements** (comme par exemple le **transpondeur Mode S**).

Elle élabore aussi les arrêtés imposant des **itinéraires obligatoires particuliers** pour hélicoptères ou avions.

1.2 La sous-direction du développement durable (SDD)

Elle met en œuvre la politique nationale de prévention des nuisances. A ce titre, elle élabore les **textes réglementaires** relatifs aux **restrictions d'exploitation.**

Elle développe et suit le **déploiement** de **CALIPSO.**

Elle participe à l'élaboration de la **réglementation** internationale relative à la **performance environnementale des aéronefs.**

Elle réalise des **expertises** dans le domaine de la **performance acoustique des aéronefs.**

2 – Les Directions de la sécurité de l'aviation civile en région (DSAC/IR)

Les directions interrégionales de la sécurité de l'Aviation civile (DSAC/IR) assurent, au niveau territorial, les missions de **surveillance de contrôle et de certification** auprès des **exploitants aériens.**

Elles assurent également les missions régaliennes afférentes aux aéroports et au transport aérien ainsi que les **relations de proximité avec les opérateurs locaux** et les collectivités locales.

3- Les exploitants d'aérodrome

La **gestion des plaintes** relève quant à elle de l'exploitant d'aérodrome qui a une vision globale de la plate-forme et de l'activité qui s'y déroule.

Il convient donc de **s'adresser, en premier lieu, à l'exploitant d'aérodrome** qui est compétent pour apporter une réponse aux questions des riverains.

Lorsque les réponses apportées par l'exploitant d'aérodrome aux réclamations des riverains ne sont pas considérées comme satisfaisantes ou adaptées au contexte, ou encore lorsque l'aérodrome ne peut être identifié (cas des survols par exemple), les associations de riverains peuvent s'adresser aux directions de la sécurité de l'aviation civile (DSAC/IR) en région.

4 – La mission de l'aviation légère, générale et hélicoptères (MALGH)

Elle **propose au directeur général les politiques à mener** dans son domaine de compétences puis veille à la qualité et à la cohérence de l'action mise en œuvre par les directions et services. Elle est un point de contact privilégié pour les usagers.

Elle a donc d'avantage vocation à organiser les contacts avec les bons interlocuteurs au sein de la DGAC qu'à traiter directement les dossiers qui restent de la responsabilité de chacun des services.

5 – La direction des services de la navigation aérienne (DSNA)

Elle est le **prestataire des services de la navigation aérienne** en France. En particulier, elle rend le service de contrôle aérien.

La mission Environnement de la DSNA participe à l'élaboration de la stratégie concernant la circulation aérienne et la gestion du trafic aérien dans les domaines des nuisances sonores et de l'efficacité des vols (consommation de carburant et émissions gazeuses).

PRATIQUEMENT, VOS CONTACTS :

- Pour toute question concernant les textes :

MCU (philippe.bizet@aviation-civile.gouv.fr) et SDD (laurence.brun-potard@aviation-civile.gouv.fr)

- Pour toute question concernant l'application de la réglementation : les DSAC/IR :

DSAC/N : maxime.leclere@aviation-civile.gouv.fr

DSAC/NE : aline.zetlaoui@aviation-civile.gouv.fr

DSAC/CE : jacques.perrin@aviation-civile.gouv.fr

DSAC/O : bf.questions-environnementales.dsaco@aviation-civile.gouv.fr

DSAC/S : environnement.dacsud@aviation-civile.gouv.fr

DSAC/SE : dsac-se-environnement@aviation-civile.gouv.fr

DSAC/SO : dsac-so-regulation-et-developpement-durable-ld@aviation-civile.gouv.fr

DSAC/AG : dsac-ag-questions-environnementales-bf@aviation-civile.gouv.fr

DSAC/OI : alain.bertrand@aviation-civile.gouv.fr et mehdia.cazabat@aviation-civile.gouv.fr